

DIRECTIVE QUALIFICATIONS
Conditions d'âge, de formation et de temps de navigation
pour obtenir un certificat de l'union

	Age	Formation	Temps de navigation
Homme de pont	16 ans	Avoir terminé une formation de base en matière de sécurité conformément aux exigences nationales	
Matelot léger	15 ans	Avoir signé un contrat d'apprentissage prévoyant un programme de formation approuvé = CAP ou BAC transport fluvial	
Matelot	17 ans	Avoir terminé un programme de formation approuvé d'une durée d'au moins deux ans = CAP transport fluvial	90 jours dans le cadre du programme de formation
	18 ans	Evaluation des compétences, réalisée par une autorité administrative	360 jours 180 jours si expérience de 250 jours en maritime
		Avoir terminé un programme de formation approuvé d'une durée d'au 9 mois	90 jours dans le cadre du programme de formation Préalablement : Justifier 5 ans d'expérience professionnelle ou 500 jours en maritime ou avoir terminé un programme de formation professionnelle d'au moins 3 ans
Maître matelot	18 ans		180 jours comme matelot
		Avoir terminé programme de formation 3 ans = bac transport fluvial	270 jours dans le cadre de ce programme
Timonier	18 ans	CRR	180 jours comme maître matelot
		Programme de formation 3 ans = bac transport fluvial CRR-	360 jours dans le cadre de la formation (bac)
		Evaluation compétences par une autorité administrative	500 j comme capitaine maritime
Conducteur	18 ans	Evaluation compétences par une autorité administrative CRR	180 jours comme timonier
		Avoir terminé programme de formation 3 ans = bac transport Fluvial CRR	360 jours dans le cadre de ce programme de formation
		Evaluation compétences par une autorité administrative CRR	540 jours (ou 180 jours si 500 jours en maritime)
		Avoir terminé un programme de formation approuvé d'une durée d'au 18 mois CRR	180 j dans le cadre du programme puis 180 j ultérieurement Préalablement : Justifier 5 ans d'expérience professionnelle ou 500 jours en maritime ou avoir terminé un programme de formation professionnelle d'au moins 3 ans

Conditions de délivrance des certificats de l'union

	Age	Formation	Temps de navigation
Homme de pont	16 ans	Formation de base en matière de sécurité conformément aux exigences nationales	
Matelot léger	15 ans	Avoir signé un contrat d'apprentissage prévoyant un programme de formation approuvé = CAP ou BAC transport fluvial	
Matelot	17 ans	Avoir terminé un programme de formation approuvé d'une durée d'au moins deux ans = CAP transport fluvial	90 jours dans le cadre du programme de formation
	18 ans	Évaluation des compétences, réalisée par une autorité administrative	360 jours 180 jours si expérience 250 jours en maritime
		Avoir terminé un programme de formation approuvé d'une durée d'au 9 mois	90 jours dans le cadre du programme de formation Préalablement : Justifier 5 ans d'expérience professionnelle ou 500 jours en maritime ou avoir terminé un programme de formation professionnelle d'au moins 3 ans
Maître matelot	18 ans		180 jours comme matelot
		Avoir terminé programme de formation 3 ans = bac transport fluvial	270 jours dans le cadre de ce programme
Timonier	18 ans	CRR	180 jours comme maître matelot
		Programme de formation 3 ans = bac transport fluvial CRR	360 jours dans le cadre de la formation (bac)
		Evaluation compétences par autorité administrative	500 j comme capitaine maritime
Conducteur	18 ans	Evaluation compétences par autorité administrative CRR	180 jours comme timonier
		Avoir terminé programme de formation 3 ans = bac transport Fluvial CRR	360 jours dans le cadre de ce programme
		Evaluation compétences par autorité administrative CRR	540 jours (ou 180 jours si 500 jours en maritime)
		Avoir terminé un programme de formation approuvé d'une durée d'au 18 mois CRR	180 j dans le cadre du programme puis 180 j ultérieurement Préalablement : Justifier 5 ans d'expérience professionnelle ou 500 jours en maritime ou avoir terminé un programme de formation professionnelle d'au moins 3 ans